

Paris, le 13 avril 2018

**Attribution gratuite d'actions au Directeur Général de Natixis  
Décision du conseil d'administration du 13 avril 2018**

Après le recueil de l'avis positif du Comité des Rémunérations, et comme autorisé par l'assemblée générale des actionnaires de Natixis en date du 24 mai 2016 dans sa 20ème résolution, le conseil d'administration de Natixis lors de sa séance du 13 avril 2018 a procédé pour certaines catégories de collaborateurs à l'attribution gratuite d'actions, dont 84 775 actions au profit du Directeur Général de Natixis, pour lesquelles il est précisé qu'en tant que personne visée à l'article L.511-71 du Code Monétaire et Financier, l'acquisition ne sera définitive pour 28 258 titres qu'en mars 2020 et pour 56 517 titres qu'en mars 2021, et sous réserve du respect de conditions de performance portant sur le Résultat Brut d'Exploitation (RBE) après rémunérations variables et après coût du risque de Natixis ainsi que du respect par Natixis de ses obligations réglementaires en termes de fonds propres, et assortie d'une période de conservation de 6 mois.

En outre, 30% des actions qui seront livrées au directeur général de Natixis à l'échéance de la période d'acquisition seront soumises à une obligation de conservation jusqu'à la cessation de son mandat social.

[www.natixis.com](http://www.natixis.com)

